

## Maîtriser la fiscalité liée à la philanthropie

### Et si l'impôt était le meilleur ami du fundraiser ?

Maîtriser la fiscalité du don pour accompagner, fidéliser et même conquérir les grands donateurs, cela s'apprend ! Les incitations fiscales liées à la générosité sont très fortes et la France fait figure de modèle en la matière. Mais comment s'y retrouver face à notre arsenal juridique ? Comment conseiller au mieux un donateur ? A quelles évolutions s'attendre et pour quelles conséquences ? Venez approfondir vos connaissances autour de différents cas pratiques et anecdotes pour guider au mieux vos donateurs et prospects sur le chemin du don.

### Objectifs de la formation

- Comprendre comment utiliser la fiscalité pour accompagner ses donateurs et prospects.
- Apprendre les grands principes fiscaux et patrimoniaux des actes de générosité (dons, donations, legs) et des structures juridiques principales de la philanthropie (fondation sous égide, fonds de dotation...), par la théorie et la pratique.
- Travailler sur des cas ouverts et mettre en pratique la théorie étudiée.

### Prérequis

Aucun

Toute personne souhaitant maîtriser les aspects juridiques et fiscaux liés à la philanthropie. Toute personne ayant participé à la formation sur « le cadre juridique et fiscal du fundraising » souhaitant approfondir ses connaissances.

### Éléments de contenu

Le cadre juridique de la philanthropie concernant les libéralités (dons, donations, legs...) et les organismes bénéficiaires (associations, fonds de dotation, fondations...) Le cadre fiscal concernant les organismes (intérêt général) et les donateurs (tous les avantages fiscaux pour les donateurs) Les montages juridiques et fiscaux pour développer la philanthropie (démembrements de propriété et transmissions post-mortem) Données générales sur les dons en France et réflexion sur l'impact de la générosité dans les comportements philanthropiques

### Méthode pédagogique

PARCOURS  CERTIFIANT



#### DURÉE

**1 jour**

de 9h30 à 18h

soit 7h de formation

En présentiel : 14 personnes

En distanciel : 9 personnes

#### DELAI D'ACCES

7 jours à réception

du devis signé dans la limite  
des places disponibles



#### LIEU & DATES

Paris

7 décembre 2022



#### TARIFS

**Adhérent : 440€**

**Non adhérent : 550€**

Étudiants et demandeurs  
d'emploi, nous contacter

#### Informations pratiques :

Accueil à 9h15

Début à 9h30 / Fin à 18h00

Lieu : AFF - 14 rue de Liège  
2<sup>ème</sup> étage  
75009 Paris



Présentation / Animation participative / Exemples concrets

Cette formation s'inscrit dans l'approche pédagogique de pair à pair privilégiée par l'AFF : les participants apprennent à travers l'expérience de l'intervenant mais aussi grâce aux autres participants.

### **Intervenant : Daniel BRUNEAU**

Daniel Bruneau a travaillé dans différentes associations. Il a notamment été délégué général de REMPART (fédération d'associations de sauvegarde et d'animation du patrimoine/chantiers de bénévoles) de 1975 à 1988, puis directeur du développement des ressources de l'Association des paralysés de France de 1988 à 2000. De 2005 à 2015, il est directeur de la recherche de fonds et de la communication des petits frères des Pauvres. Depuis, il appuie bénévolement de nombreuses structures à but non lucratif et est membre de Conseils d'administration d'associations et de fondations. Il a dirigé la rédaction du « Panorama des générosités » publié par l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, avril 2018 et de l'étude « Regards sur l'emploi des ressources des membres de France générosités », novembre 2018.

Il a été co-fondateur de l'Association française du fundraising, du Comité du don en confiance (et son directeur de 2000 à 2005) et de l'UNOGEP-France-Générosités (qu'il a présidé de 1998 à 2003). dans ces fonctions notamment, il a joué un rôle important dans l'élaboration des textes relatifs au financement, à la transparence financière, au droit et à la fiscalité des organismes non lucratifs. Il est l'auteur de « Philanthropie et fiscalité à l'usage des notaires et des CGP » (édité par Les petits frères des Pauvres, 7 éditions) et de nombreux articles.